

Date de la convocation
15.05.2025

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 20
Votants 26

DELIBERATION N° 2025.4.9
Nomenclature N° 7.1

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

SEANCE DU 21 MAI 2025

L'an deux mille vingt cinq
le vingt-et-un mai,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, M. DUCROT, M. RIGALT, Adjoints ;
M. JALLAIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. OLIVIER, Mme FERRE, Mme LAMBERT,
Mme PROD'HOMME, M. GANDIER, Mme TRAVOUILLO, Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME, Conseillers municipaux.

ABSENTS et EXCUSÉS :

Mme VAUCELLE, Mme BONNET, M. DUPUIS, Mme BAUDU-HASCOET, M. VIVIER, Mme PELLETIER, Mme LIEBOT,
M. VION, M. BONNET.

Pouvoir de Mme Bernadette VAUCELLE à Mme Laurence MOUSSEAU

Pouvoir de Mme Nicole BONNET à Mme Sandrine LAMBERT

Pouvoir de Mme Pascale PELLETIER à Mme Marie FERRÉ

Pouvoir de Mme Stéphanie LIÉBOT à Mme Sandra PROD'HOMME

Pouvoir de M. Bertie VION à M. Joël DAZAS

Pouvoir de M. Romain BONNET à Mme Marie-Pierre PINEAU

OBJET DE LA DELIBERATION :

Mise en place d'un nouveau tarif de location de l'échevinage

M. Pierre DUCROT, Adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

La Société CARBAO (Club d'Affaire et de Recommandation par le Bouche à Oreilles) est un réseau national français fondé en 2013. Elle regroupe des chefs d'entreprise, dirigeants de TPE / PME indépendants et entrepreneurs souhaitant développer leur activité grâce à un réseautage structuré, éthique et humain. CARBAO compte 124 clubs dont 1 à Loudun présidé par Elodie BAILLERGEANT.

Ce Club a sollicité la réservation de l'Échevinage deux jeudis par mois, de 8 H à 10 H, pour des réunions regroupant les 18 membres du Club Loudunais.

A ce jour, la commune n'a pas de tarif à l'heure mais seulement un tarif à la demi-journée qui est de 230 € pour les personnes privées ou de 115 € pour les associations, en période hivernale. En période estivale, le tarif est respectivement de 184 € et 92 €.

.../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission

en Sous-Préfecture le : 28 MAI 2025

Publié le : 28 MAI 2025

Notifié le :

Les tarifs existants ne correspondant pas à leur demande et afin de répondre à leur attente, il est donc proposé de mettre en place un tarif forfaitaire de 1 650 € TTC, représentant 150 € TTC mensuel sur une période de 11 mois.

Vu l'avis favorable de la Commission Culture en date du 13 mai 2025,

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce tarif et autorise le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir.

La secrétaire de séance,
Sandra PROD'HOMME



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS

